



# ESCALE 6

« Choisir la forme juridique de l'entreprise et présenter la structure organisationnelle »

## EQUIPAGE 4

Pierre Pauchard

Ariane Batista

Martin Rossier



## « FORME JURIDIQUE ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE »

## Table des matières

1.	INTRODUCTION	3
2.	DETERMINATION DE LA FORME JURIDIQUE DE NOTRE ENTREPRISE	4
2.1.	INTRODUCTION AU POINT 2	4
2.2.	AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES FORMES JURIDIQUES	4
2.2.1.	<i>La raison individuelle</i>	4
2.2.2.	<i>La Société en Nom Collectif</i>	5
2.2.3.	<i>La société en Commandite</i>	5
2.2.4.	<i>La Société Anonyme</i>	6
2.2.5.	<i>La Sàrl</i>	6
2.2.6.	<i>L'association</i>	6
2.2.7.	<i>La société coopérative</i>	6
2.3.	FORME JURIDIQUE CHOISIE	7
3.	LES DIVERSES FONCTIONS DE L'ENTREPRISE	7
3.1.	FONCTIONS DE PIERRE PAUCHARD, PDG	7
3.1.1.	<i>Direction des activités</i>	7
3.1.2.	<i>Responsable des finances</i>	7
3.1.3.	<i>Gérance des interactions du groupe</i>	7
3.2.	FONCTIONS D'ARIANE BATISTA, DIRECTRICE ARTISTIQUE	8
3.2.1.	<i>Packaging du produit</i>	8
3.2.2.	<i>Le nom du produit</i>	8
3.3.	FONCTIONS DE MARTIN ROSSIER, RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION	8
3.3.1.	<i>communication avec l'extérieur</i>	8
4.	ORGANIGRAMME DE L'ENTREPRISE ECOFRUIT	9
5.	CONTRAT DE SOCIETE	10
6.	CONCLUSION	10
7.	SOURCES	13

## 1. Introduction

Une fois de plus notre entreprise s'aborde sur terre afin de faire escale et d'approfondir une notion spécifique : la forme juridique de l'entreprise. Cette escale s'attardera aussi sur la présentation de notre structure organisationnelle.

La forme juridique est un point important à choisir lors de la fondation d'une entreprise. Elle fait intervenir la législation suisse. C'est pour cela que cette escale sera fondée sur nos connaissances acquises en économie, en droit, essentiellement sur le Code des Obligations (CO) suisse.

Pour la structure organisationnelle, notre organigramme avait déjà été réalisé en septembre 2007. Cependant, nous avons dû le retravailler et le mettre à jour. Des nouvelles tâches ont, en effet, apparues et d'autres disparu.

De plus, nous avons créé un contrat de société pour notre entreprise. Ce contrat a été rédigé en accord avec notre convention déposée en septembre sur la plateforme Educenet2.ch et avec l'avis de chacun des équipiers.

Nous tenons aussi à signaler que vos remarques ont bien été prises en compte sur le travail en groupe. Malgré que nous ayons tous un œil critique sur le travail d'autrui et que les informations étaient toutes acquises par chaque équipier, nous nous partageons le travail de chaque escale. Nous tenons aussi à nous justifier sur le fait que le timing de remise des escales est assez strict. C'est pourquoi nous avons lancé notre dévolu sur une méthode de travail plus rapide et tout autant efficace. En définitif, nous sommes revenus à notre première méthode de travail en groupe.

Finalement, le gros de cette escale sera le choix de la forme juridique. Ce choix est primordial. Le site <http://www.ch.ch> cite : « Afin de garantir la sécurité des affaires, le droit suisse n'autorise que certaines formes juridiques en nombre limité pour les entreprises, dont l'organisation interne est soumise à certaines règles. ». Cela prouve l'importance de ce choix.



## **2. Détermination de la forme juridique de notre entreprise**

### **2.1. INTRODUCTION AU POINT 2**

Dans ce point 2 de l'escale 6, nous allons prendre chaque forme juridique, une par une, afin d'expliquer pourquoi notre choix s'est définitivement porté sur une de ces dernières. Notre choix s'appuie autant sur les Code des Obligations, que sur les différents sites (cités dans la zone « sources » de cette escale) parlant de ces formes juridiques.

### **2.2. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES FORMES JURIDIQUES**

L'ordre dans lequel nous allons traiter les différentes formes est le suivant :

1. la raison individuelle
2. la société en nom collectif
3. la société en commandite
4. la société anonyme
5. la Sàrl
6. L'association
7. La société coopérative

#### **2.2.1. LA RAISON INDIVIDUELLE**

De toutes les formes juridiques choisies par les créateurs d'entreprise, la raison individuelle est la préférée des entrepreneurs. Elle est choisie lorsqu'une seule personne exerce une activité commerciale quelconque.

Le propriétaire porte le risque de l'entreprise. Il répond du risque par sa fortune personnelle et commerciale. Cependant, il a le droit de déterminer toute la politique de sa société.

Si son entreprise a du succès, la raison individuelle peut être transformée en société de capitaux.

En cas de liquidation, il est plus facile de liquider la société que dans d'autres formes juridiques.

---

**« FORME JURIDIQUE ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE »**

---

Un point essentiel pour cette forme juridique est son faible coût ; inscription au Registre du Commerce > 1000 Frs.

⇒ Cette forme n'a pas été retenue car elle est spécifique aux artisans ou commerçants et la responsabilité est trop importante. En effet, si le futur nous réserve des pertes, une faillite etc... nous en réponsdrions de notre fortune personnelle.

### 2.2.2. LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

La société en nom collectif ou SNC est l'association de deux ou plusieurs personnes physiques afin de faire tourner une entreprise selon des règles commerciales. (art. 5522-593 CO)

La SNC n'a pas de personnalité juridique propre. Elle n'est pas assujettie. Les associés sont imposés sur leur salaire personnel, leur bénéfice et sur les intérêts sur leur capitaux propres.

Les associés sont responsables à hauteur de leur fortune sans limite et cela encore 5 ans après la liquidation en cas de faillite.

Le contrat de société obligatoire doit être contrôlé par un spécialiste. L'enregistrement au Registre du Commerce est **obligatoire**.

⇒ Nous n'avons pas retenue cette forme car l'inscription au RC est obligatoire et la responsabilité est trop importante.

### 2.2.3. LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

La société en commandite est gérée par différentes obligations du CO. (art. 554-619 CO)

Le principe est le même que la SNC.

Ce type de société voit le jour grâce au contrat de société établi entre les associés.

Pour la responsabilité, un associé (le commandité) au moins prend la responsabilité pour les obligations à hauteur de sa fortune personnelle.

Les autres (les commanditaires) ne sont responsables qu'au montant d'un certain apport. Ils ne peuvent cependant pas être responsables de la gestion.

⇒ Cette forme ci n'a pas retenu notre attention car personne n'a voulu être le commandité et être responsable.

---

**« FORME JURIDIQUE ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE »**

---

**2.2.4. LA SOCIÉTÉ ANONYME**

La SA a beaucoup d'avantages pour les entrepreneurs en Suisse. En effet, les entrepreneurs n'engagent que leur capital social et donc ne risquent pas leur fortune personnelle.

Le premier point négatif pour la SA est la double imposition. En effet, les actionnaires sont imposés et sur le bénéfice et sur le dividende que la SA leur verse.

Le point qui fait que notre entreprise ne peut pas choisir ce type de forme est que le capital actions doit s'élever au minimum d'un montant de 100'000frs.

⇒ Notre dévolu ne s'est pas jeté sur cette forme à cause de l'investissement élevé qu'elle requiert.

**2.2.5. LA SÀRL**

La Société à Responsabilité Limitée est un mélange de SA et de SNC.

La Sàrl requiert un capital minimum de 20'000 CHF. Dès l'année 2008, une sàrl pourra être fondée à partir d'une seule personne. A présent, il en faut minimum 2.

La responsabilité n'est pas, comme son nom l'indique, limitée. La société est responsable de ses dettes.

Les associés, quant à eux, ne sont responsables qu'à hauteur de leurs engagements.

⇒ La Sàrl a un capital minimum de 20'000 CHF trop élevé pour notre type d'entreprise. Nous n'avons pas les moyens d'y mettre autant de capital.

**2.2.6. L'ASSOCIATION**

L'association à un but idéal et **NON** lucratif. Pour ces raisons, nous avons rayé cette forme juridique.

**2.2.7. LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE**

Ce type de société à un but d'entraide. Il faut au moins 7 personnes pour créer une société coopérative. Nous n'irons pas plus loin dans la recherche d'informations sur ce type de forme à cause des raisons précitées.

---

**« FORME JURIDIQUE ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE »**

---

**2.3. FORME JURIDIQUE CHOISIE**

La forme juridique que nous avons choisie, est, dans le droit Suisse, la forme juridique la plus simple. En effet, la « société simple » est la forme des sociétés de personnes qui exigent le moins d'exigences autant dans le plan financier que légal.

Le contrat de société simple s'agit d'un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes décident d'unir leurs efforts ou leurs ressources afin d'atteindre un but commun (réf : art. 530-551 CO).

La société simple correspond au mieux à notre type d'entreprise. Voici, ci-dessous, les raisons de notre choix :

1. Les sociétés simples sont conçues, en général, pour une courte durée.
2. Les sociétés simples n'exigent aucune forme juridique spécifique.
3. L'enregistrement au Registre du Commerce n'est **PAS** obligatoire.
4. Il est conseillé d'établir un contrat de société, recommandé dans les consignes de cette escale.

**3. Les diverses fonctions de l'entreprise****3.1. FONCTIONS DE PIERRE PAUCHARD, PDG****3.1.1. DIRECTION DES ACTIVITES**

La première fonction du capitaine est de diriger les activités. Donc, il s'occupe de donner les tâches à effectuer aux membres de l'équipage.

**3.1.2. RESPONSABLE DES FINANCES**

Capitaine Pierre a été nommé responsable des finances. Il a donc donné une copie de sa carte d'identité à M. Musy et devra faire les démarches nécessaires si l'équipage a besoin d'argent.

**3.1.3. GERANCE DES INTERACTIONS DU GROUPE**

Depuis environ 2ans, il n'y a presque pas eu de conflits dans notre équipage. Mais il est toujours possible qu'il se passe quelque chose un jour, le capitaine sera présent pour gérer ces conflits.

### **3.2. FONCTIONS D'ARIANE BATISTA, DIRECTRICE ARTISTIQUE**

#### **3.2.1. PACKAGING DU PRODUIT**

Ariane s'occupe de tout ce qui concerne l'emballage du produit. C'est elle qui aura le dernier mot sur le design et les motifs. Elle a été nommée directrice artistique à l'unanimité.

#### **3.2.2. LE NOM DU PRODUIT**

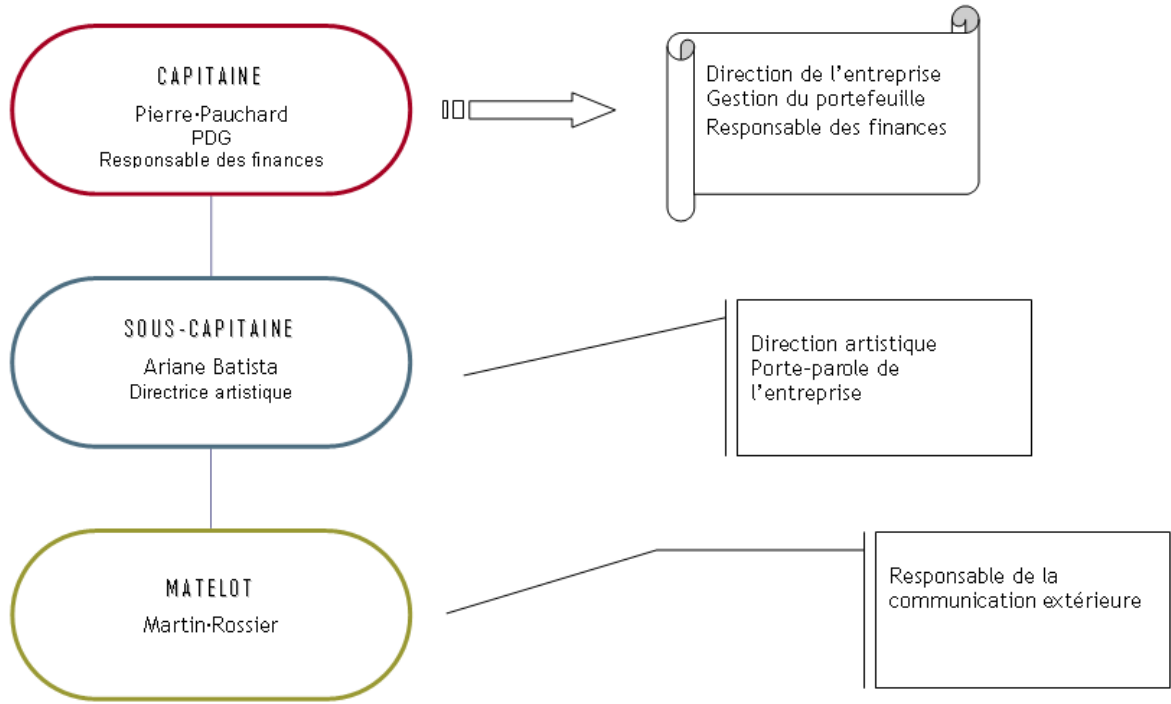
Mlle Batista s'occupe aussi de l'appellation du produit. Elle a un œil critique sur tout ce qui concerne l'aspect extérieur du produit.

### **3.3. FONCTIONS DE MARTIN ROSSIER, RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION**

#### **3.3.1. COMMUNICATION AVEC L'EXTERIEUR**

- Communiquer au public l'existence et les caractéristiques du produit
- Faire connaître l'équipage (l'entreprise) et ses valeurs aux consommateurs
- Inviter les gens à essayer notre produit

#### 4. Organigramme de l'entreprise Ecofruit



## 5. Contrat de société

*En accord avec l'équipage, ce contrat a été rédigé par l'ensemble de l'équipage*

1. L'entreprise ecofruit est représentée par Pierre Pauchard, Ariane Batista et Martin Rossier.
2. Il appartiendra à ces affiliés de se répartir ensemble les diverses tâches selon leurs fonctions et leurs qualifications.
3. Les fonctions prépondérantes des affiliés tels que : PDG, Responsable des finances, Directrice artistique, Porte-parole de l'entreprise, Responsable de la communication extérieur, sont inscrites dans le cahier des charges.
4. L'entreprise commercialise un nouveau genre de concept de mouchoirs aromatisés dont le bénéfice sera réparti à proportions gales entre chaque affilié.
5. Ces trois associés constituent une société simple dont le but est d'assurer le bon fonctionnement d'ecofruit.
6. Chaque affilié est tenu aux secrets de fabrication ainsi qu'aux divers secrets commerciaux.
7. Par ce présent contrat, chaque affilié s'engage à investir de son énergie et de son temps, à prendre des initiatives concrètes et ceci pour la bonne marche de l'entreprise ecofruit.
8. En cas de non-respect de ce contrat de société, des sanctions pourront être prises en fonction de la gravité de l'acte.

## 6. Conclusion

Cette escale est très difficile à conclure. En effet, ce travail est vraiment basé sur la loi. Les termes sont très techniques et les données difficiles à formuler.

Cependant, nous pensons nous en être bien sortis car désormais, nous avons notre forme juridique et notre cahier des charges est rédigé.

Nous espérons que ce travail est à la hauteur de vos exigences.

## « FORME JURIDIQUE ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE »

Notre site internet est désormais disponible à l'adresse :

**<http://ecofruit.webs.com>**

Finalement nous vous signalons encore une fois que pour cette escale nous avons travaillé en groupe selon votre remarque.

## 7. Autoévaluation

### Pratique professionnelle 2007-2008

#### Evaluation des escales

Nom: Pierre, Ariane, Martin

Classe: 3G1

Escale : 6

phase	critère	appréciation				points max	points effectifs
		--	-	+	++		
		0	0.4	0.8	1		
aspects techniques	<b>1 présentation</b>					<b>9</b>	<b>8.28</b>
	1.1 le texte est facile à lire				1	2	2
	1.2 le document est soigné. Il est esthétiquement travaillé, sans exagération				1	3	3
	1.3 la hiérarchie du texte est correctement présentée, notamment par une numérotation cohérente				1	2	2
	1.4 la mise en page est riche, elle contient des images, graphiques et objets.			0.8		2	1.28
	<b>2 qualité de la langue</b>					<b>8</b>	<b>6.2</b>
	2.1 la grammaire et la syntaxe sont correctes			0.8		3	1.92
	2.2 l'orthographe est correcte			0.8		2	1.28
	2.3 le style est adapté à l'écrit				1	3	3
	<b>3 créativité</b>					<b>4</b>	<b>2.56</b>
	3.1 les étudiants démontrent de la créativité dans le traitement des informations			0.8		4	2.56
	<b>4 respect des exigences</b>					<b>7</b>	<b>7</b>
	4.1 les consignes de l'escale sont respectées				1	3	3
	4.2 l'objectif de l'escale est atteint				1	4	4
	<b>5 respect de la convention (auto-évaluation)</b>					<b>4</b>	<b>4</b>
	5.1 les règles établies dans la convention de l'équipage ont été respectées				1	2	2
	5.2 les élèves se sont répartis le travail équitablement et chacun a joué son rôle dans le groupe				1	2	2
	<b>Total technique</b>					<b>32</b>	<b>28.04</b>

## « FORME JURIDIQUE ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE »

phase	critère	appréciation				points max	points effectifs
		--	-	+	++		

0 0.4 0.8 1

contenu	<b>6 structure</b>					<b>9</b>	<b>7.56</b>
	6.1 l'escale est introduite				1	2	2
	6.2 le travail est construit sur des enchaînements logiques			0.8		4	2.56
	6.3 l'escale est ponctuée par une conclusion et évaluée				1	3	3
	<b>7 sources d'information et références</b>					<b>9</b>	<b>6.84</b>
	7.1 le nombre de sources est suffisant pour traiter le thème			0.8		3	1.92
	7.2 les sources d'informations sont pertinentes			0.8		3	1.92
	7.3 les données, citations et sources empruntées sont signalées				1	3	3
	<b>8 cohérence du projet</b>					<b>38</b>	<b>25.76</b>
	8.1 les arguments développés sont plausibles et objectifs			0.8		8	5.12
	8.2 le contenu est étoffé			0.8		6	3.84
	8.3 le savoir scolaire est appliqué correctement				1	6	6
	8.4 les étudiants font part de leur propre opinion		0.4			6	0.96
	8.5 le projet semble prendre forme et on a envie d'en savoir plus				1	6	6
8.6 le projet semble viable			0.8		6	3.84	
<b>Total contenu</b>						<b>56</b>	<b>40.16</b>

attitude au travail	<b>9 attitude au travail</b>					<b>12</b>	<b>12</b>
	9.1 l'élève montre une attitude responsable et appliquée				1	6	6
	9.2 l'élève est positif et accepte les remarques				1	6	6
	<b>Total attitude</b>						<b>12</b>

récapitulation		
technique	32	29.12
contenu	56	40.16
attitude au travail	12	12
<b>total</b>	<b>100</b>	<b>81.28</b>
<b>note</b>	<b>5.06</b>	

---

**« FORME JURIDIQUE ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE »**

---

D'une part, concernant le **point 5.1**, chaque membre de l'équipage a respecté à la lettre les règles de la nouvelle convention. Il n'y a eu ni d'absences injustifiées, ni de tensions au sein de l'équipage, permettant ainsi un bon avancement du travail.

D'autre part, pour répondre au **point 5.2**, le travail s'est fait en groupe, en fonction des qualifications et des capacités de chacun. De plus, notre bonne organisation nous a permis de bien entamer l'escale 7.

## 8. Sources

### *Sources imprimés :*

- Code des Obligations

### *Sources internet :*

- <http://www.venturelab.ch>
- <http://www.kmu.admin.ch>